

Féminisme et indépendance

L'affirmation de la souveraineté du Québec est un geste important, à une époque cruciale. Nous choisissons le Québec comme pays, hors de toute partisanerie politique, pour avoir une meilleure prise sur notre avenir. Comme féministes, nous voulons non seulement faire connaître notre vision sociale, mais nous voulons qu'elle soit présente dans cette société que nous sommes en train de construire.

En 1990, lors de la Commission Bélanger-Campeau, plusieurs groupes féministes ont affirmé que la souveraineté du Québec permettrait d'améliorer la condition des femmes. Grâce à la récupération de l'ensemble des pouvoirs et une proximité des lieux de décision, un projet de société plus conforme à nos attentes peut éclore. Ce projet de société s'appuie sur des principes que nous devons retrouver, non seulement dans le préambule, mais aussi dans la presque totalité des articles du projet de loi.

La société que veulent contribuer à bâtir les féministes, en accord en cela avec d'autres personnes et regroupements, est « une société qui se donnerait des références éthiques pour incarner son projet, qui accorderait la primauté aux valeurs spirituelles et intellectuelles sur les valeurs matérielles et qui reconnaîtrait que ses membres doivent adopter des comportements individuels et collectifs respectueux de leur environnement immédiat et de celui de la planète.» ¹

¹ *Pour changer le monde*, Le Forum pour un Québec féminin pluriel, Montréal, 1994, p. 133

Ces principes que nous voulons voir dans un État souverain, nous les empruntons en grande partie au texte *Pour changer le monde*, issu du Forum pour un Québec féminin pluriel tenu en 1992 à Montréal. Le Québec de demain devra être construit sur les principes qui y sont énoncés.

QUELQUES PRINCIPES

Égalité, équité, démocratie, responsabilité, pacifisme, pluralisme et développement sain.

1. une société qui reconnaît **l'égalité** entre les hommes et les femmes, non seulement en principe mais aussi en réalité. Une société qui admire la diversité des êtres humains et respecte les responsabilités et droits individuels et collectifs, entre autre le droit de chaque personne de disposer de son corps.
2. une société **équitable** qui assure à tous et à toutes une juste répartition du travail et de la richesse collective. L'économie est un outil au service d'un développement durable, « équitable et capable de permettre à chacune et à chacun d'acquérir son autonomie et sa liberté »². La juste répartition du travail inclut la reconnaissance et le partage des responsabilités familiales et domestiques. De plus une société équitable doit offrir des services publics et accessibles en santé, en éducation et en protection civile.

² *Pour changer le monde*, Le Forum pour un Québec féminin pluriel, Montréal, 1994, p. 33

3. une société **démocratique** se doit d'associer les femmes aux processus de décisions sociales, politiques, culturelles et économiques, et doit pour cela fournir toute l'information nécessaire à la prise de décision. Elle doit mettre en oeuvre tous les moyens pour rendre accessibles les lieux de pouvoir. Elle doit aussi reconnaître le rôle important de l'école dans la transmission des valeurs démocratiques qui sont au centre d'une plus grande participation des femmes. Finalement, les individus qui composent la société québécoise doivent se sentir responsables et être interpellés par la lutte contre l'exclusion et la discrimination sociales.

4. une société **pacifique et non-violente** a souvent été prônée par des féministes québécoises (ex.: Léa Roback, Madeleine Parent, Simonne Monet-Chartrand). Pour y arriver il faut abolir les rapports de domination entre les personnes et instaurer de nouveaux modèles pour solutionner les conflits individuels, collectifs et internationaux dans le respect de l'égalité et des différences entre les parties. Nos négociations avec le Canada après le référendum nous donneront l'opportunité de nous y exercer.

5. le féminisme est fondé sur le **pluralisme** et le respect des différences. Comme femmes, nous connaissons les conséquences de l'exclusion et de la discrimination sociale. Le Québec doit reconnaître la diversité de sa population. L'épanouissement des personnes doit s'appuyer sur l'expression de cette diversité sociale dans le respect de l'égalité.

6. une société **responsable** s'assure que tous les individus ont une place et les conditions pour contribuer au devenir collectif, que ce soit par l'éducation, la sécurité économique ou par des services tels que les garderies. « La société détient une responsabilité collective dans la prise en charge des enfants et des personnes vulnérables. »³

7. une société se doit de prioriser un **développement sain** en fonction du mieux être des personnes, des collectivités et de la planète.

³ Solidarité populaire Québec, *La charte d'un Québec populaire*, Montréal, 1994, art. 70, p.15.